Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

Arrêté n°2026_459
Feuillet n°040

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, l'installation d'un STOP rue Dagobert Soehnlin à l'intersection formée avec la rue Pierre-André Wimet à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de réglementer la circulation des véhicules et d'éviter les accidents,

ARRETE

Article 1er : STOP
Un panneau STOP sera implanté ***rue Dagobert Soehnlin*** *à l'intersection formée avec la rue Pierre-André Wimet.*
Les véhicules venant de la rue Dagobert Soehnlin devront marquer un temps d'arrêt de sécurité et céder le passage aux véhicules venant de la rue Pierre-André Wimet.

Article 2 : Les dispositions au présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation horizontale et/ou verticale nécessaire.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

MAIRIE DE WIMEREUX (Pas-de-Calais)